



Communiqué de presse

Luxembourg, le 27 avril 2021

Première analyse de la Cour des comptes européenne sur un sujet inédit: risques et défis relatifs aux contributions financières de pays tiers à l'UE et à certains de ses États membres

Plusieurs pays tiers versent des contributions financières à l'UE et à ses États membres. La gestion de ces contributions comporte des risques, en partie dus au Brexit. La Cour des comptes européenne les explique dans son premier document d'analyse approfondie publié aujourd'hui sur ce thème méconnu. Les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) versent aussi des contributions financières directement à certains États membres de l'UE, à la suite des accords globaux négociés au moment où l'accès au marché intérieur de l'UE leur a été accordé. Ces contributions posent des défis majeurs: elles doivent être proportionnées aux avantages que procure l'accès au marché intérieur et venir compléter les mesures de l'UE, tout en évitant le risque de double financement.

Environ 1 % des recettes de l'UE proviennent de contributions versées par 18 pays tiers. Celles-ci se sont élevées à quelque 7 milliards d'euros au cours de la période 2014-2019. Les plus grands contributeurs ont été la Suisse et la Norvège (2,2 milliards d'euros chacune), la Turquie (1,3 milliard) et Israël (1,0 milliard). En contrepartie, les pays tiers ont accès à certains programmes ou activités de l'UE tels qu'Horizon 2020 ou Erasmus+. Outre ces contributions versées à l'Union, les quatre États de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) versent chaque année en moyenne un demi-milliard d'euros directement à certains États membres de l'UE. L'objectif est de compléter la politique de cohésion de l'Union en réduisant les disparités sociales et économiques en son sein et dans l'Espace économique européen.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«Avec ce document d'analyse, nous avons voulu brosser un tableau complet des contributions financières, largement méconnues, que les pays tiers versent directement à l'UE et à certains de ses États membres», a déclaré **M. François-Roger Cazala, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document**. «Nos travaux mettent pour la première fois en lumière les défis que ces contributions et leur gestion posent à l'UE.»

L'un de ces défis consiste à encourager la transparence et l'obligation de rendre compte dans l'intérêt du public intéressé et des autorités budgétaires. Comment? En produisant régulièrement des rapports présentant en détail les contributions des différents pays tiers à chaque programme ou activité de l'UE.

À court terme, un autre défi de taille souligné par les auditeurs réside dans les conséquences du Brexit sur les contributions de pays tiers en faveur de l'UE. Le Brexit entraînera une hausse globale des contributions des pays tiers, en raison de son incidence sur le calcul des différentes contributions.

Les auditeurs mettent également en évidence les problèmes liés aux contributions que les pays de l'AELE versent directement à certains États membres de l'UE (et non au budget de l'UE, donc), sur lesquelles les institutions européennes n'exercent aucun contrôle direct. Ces contributions peuvent être considérées comme une contrepartie à la participation des pays de l'AELE au marché intérieur de l'UE. Les avantages que ces pays tirent de leur participation au marché intérieur sont dans une certaine mesure pris en compte lors des négociations; cependant, les montants versés résultent d'un accord politique et leur calcul ne repose sur aucune méthode particulière. Lors des négociations futures avec ces pays, le défi consistera pour l'UE à s'assurer que les contributions financières sont proportionnées aux avantages que procure l'accès au marché intérieur.

En ce qui concerne l'utilisation des contributions apportées directement à des États membres de l'UE, il existe deux cadres législatifs distincts, ainsi que deux dispositifs différents en matière de gestion, de communication d'informations, de contrôle interne et d'audit (l'un pour les subventions versées par la Norvège/dans le cadre de l'EEE et l'autre pour la contribution de la Suisse en faveur de l'UE élargie). Ces contributions visent à compléter la politique de cohésion de l'UE, qui repose sur un troisième ensemble de règlements et de procédures, encore différent. Dans certains États membres, trois modes de gestion différents s'appliquent donc pour répondre à des objectifs stratégiques similaires. La principale difficulté résultant de la coexistence complexe de trois modes de gestion est de pouvoir assurer une coordination efficace, afin de maximiser la complémentarité et de limiter le risque de double financement des actions.

Informations générales

Pour obtenir cette vue d'ensemble sous l'angle financier, nous avons examiné la période 2014-2019. Notre document porte sur les contributions à des programmes et activités de l'UE. Nous y passons en revue les exemples d'Horizon 2020 et d'Erasmus+ (qui absorbent la majeure partie des contributions à des programmes), ainsi que les contributions (élevées) versées par les pays de l'AELE directement à certains États membres de l'UE. Nous avons également examiné la contribution de la Suisse et les subventions versées dans le cadre de l'EEE/par la Norvège, qui sont directement apportées à des États membres.

Les 18 pays tiers qui ont contribué au budget de l'UE au cours de la période 2014-2019 étaient les États membres de l'Association européenne de libre-échange (l'AELE, à savoir l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse), les pays candidats à l'adhésion à l'UE (l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie), les pays candidats potentiels à cette adhésion (la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo), des pays relevant de la politique européenne de voisinage (l'Arménie, la Géorgie, Israël, la Moldavie, la Tunisie et l'Ukraine), ainsi que les Féroé.

Il ne s'agit pas d'un rapport d'audit, mais d'un document d'analyse reposant sur des informations publiques collectées spécialement à cet effet jusqu'à décembre 2020.

Le document d'analyse de la Cour des comptes européenne intitulé «Contributions financières de pays tiers versées à l'UE et à des États membres» est disponible sur le site Internet de la Cour (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu